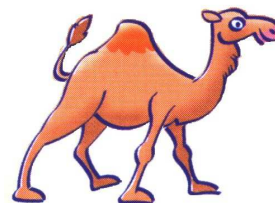




www.drom.fr

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Novembre 2011 - N° 137



Espace jeunes



Programme de fin d'année
Renseignements et inscriptions
auprès de Gaëlle (notamment pour le transport)

06.86.43.22.44 - 04.74.24.81.85



Date	Activité	Horaires	Tarif
NOVEMBRE			
Mercredi 16	Crêpes, jeux et peinture sur vêtement à Courmangoux Prévoir T shirt, casquettes, baskets en toile à décorer	14 H 00 – 18 H 00	2 €
Samedi 19	Journée à Lyon : exposition pour la biennale d'art contemporain, repas Kebab et shopping à la Part Dieu	09 H 30 – 19 H 00	10 €
Mercredi 23	Ecriture du scénario pour le court métrage et crêpes à Treffort	14 H 00 – 18 H 00	/
Vendredi 25	Soirée Kebab + Laser game à Bourg	18 H 30 – 22 H 00	13,50 €
Samedi 26	Multi-sport au gymnase de Bourg (ultimate, king-ball, trampoline, etc.)	14 H 00 – 18 H 00	/
Mercredi 30	Patinoire à Bourg	14 H 00 – 19 h 00	5 €
DECEMBRE			
Vendredi 2	Soirée bowling à St Denis les Bourg (2 parties + repas)	18 h 30 – 22 H 00	15 €
Samedi 3	Atelier cuisine petits biscuits et décoration de Noël à Simandre	13 H 30 – 19 H 00	5 €
Mercredi 7	Atelier cuisine petits biscuits et décoration de Noël à Treffort	14 H 00 – 18 H 00	3 €
Samedi 10	Crêpes, jeux et peinture sur vêtement à Corveissiat Prévoir T shirt, casquettes, baskets en toile à décorer	13 H 30 – 18 H 30	2 €
Mercredi 14	Atelier cuisine petits biscuits et décoration de Noël à Drom	14 H 00 – 18 H 00	3 €

Tartiflette de l'ADMR

Les bénévoles, mais aussi les salariés de l'A.D.M.R. des 2 vallées (Aide à Domicile en Milieu Rural) proposent leur traditionnelle soirée tartiflette le **samedi 19 novembre**, à Villereversure (et aussi de la tartiflette à emporter le dimanche !).

Renseignements et inscriptions auprès de Martine Bonnet (04.74.30.62.79).



Evolution de la fiscalité

La suppression de la Taxe Professionnelle (TP), si elle ne concerne que les entreprises, a néanmoins des répercussions sur la fiscalité locale directe des particuliers, qui sont visibles depuis cet automne, sur nos avis d'imposition de taxe d'habitation (TH) et de taxes foncières (TFB : taxe sur le Foncier Bâti, et TFNB sur le Foncier Non Bâti, apparaissant sur le même avis).

Les bénéficiaires de toutes ces taxes sont les collectivités (Région, Département, Intercommunalité, Commune) et, avec la suppression de la Taxe Professionnelle, la répartition de ces taxes est modifiée, pour arriver à des montants (payés ou encaissés) « équivalents » pour chacun (sauf les entreprises).

Exemples pratiques (pour mémoire, l'impôt se calcule avec un taux appliqué, par chaque bénéficiaire, à une base qui évolue tous les ans).

Sur les avis de **taxe d'habitation**, la colonne *intercommunalité*, auparavant vide, s'est « remplie », mais celle du département a disparu. Quant aux frais de gestion, ils sont passés de 4,4 % à 1 %.

Dans cet exemple, le contribuable a vu son impôt augmenter de 25 € au total, alors que 28 € supplémentaires ont été versés à la commune (suite à l'augmentation naturelle de la base, et du nouveau taux : voir *Le Petit Dromadaire* N° 126, Avril 2011).

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale équipement	
Valeur locative brute	3554			3554	3554	
Valeur locative moyenne	2102			3079	2102	
• Général à la base	%		%			
• Personne(s) à charge						
- Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)	10 %		%	10 %	210	
- Par personne rang 3 ou + pour 1 personne(s)	15 %		%	15 %		
• Spécial à la base	%		%			
• Spécial handicapé	%		%			
Total des cotisations						
Base nette d'imposition	3344			3246	3344	
Taux d'imposition 2010	9,39 %		%	5,75 %	0,119 %	
Cotisations 2010	314			187	4	505
Rappel taux d'imposition 2009	9,25 %		%	5,68 %	0,0967 %	
Rappel cotisations 2009	305			182	3	
Variation en valeur	+9			+5	+1	
Variation en pourcentage	+2,95 %		%	+2,75 %	+33,33 %	
Abattements de référence 2003/2010	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2009 ET 2010						
	ANNÉE 2009	ANNÉE 2010	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations	512	527	+15	+2,93 %		
(b) Allègements						
(c) = (a) - (b) Somme à payer	512	527	+15	+2,93 %		
LOCAUX TAXES : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
12,4 %		MAISON		H	3554	527
Cotisation référence 2003						

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale équipement		
Valeur locative brute	3624		3624	3624		
Valeur locative moyenne	2134		2134	2134		
• Général à la base	%		%			
• Personne(s) à charge						
- Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)	10 %		10 %	311	213	
- Par personne rang 3 ou + pour 1 personne(s)	15 %		15 %			
• Spécial à la base	%		%			
• Spécial handicapé	%		%			
Base nette d'imposition	3411		3313	3411		
Taux d'imposition 2011	9,77 %		6,33 %	0,109 %		
Cotisations 2011	333		210	4	547	
Taux d'imposition 2010	9,39 %		- %	0,119 %		
Rappel cotisations 2010				4		
Variation en valeur				0		
Variation en pourcentage				0 %		
Abattements de référence 2003/2011	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE		
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2010 ET 2011						
	ANNÉE 2010	ANNÉE 2011	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations	527	552	+25	+4,74 %		
(b) Allègements						
(c) = (a) - (b) Somme à payer	527	552	+25	+4,74 %		
LOCAUX TAXES : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
12,82 %		MAISON		H	3624	552
Cotisation référence 2003						

Sur les avis de **taxes foncières**, la colonne destinée au département a augmenté, mais celle de la région a disparu. Les frais de gestion sont été diminués de 8 % à 3 % (sauf sur la part ordures ménagères où ils restent à 8 %).

Chez ce même contribuable, l'effort supplémentaire est de 14 € au bénéfice de la commune, mais de 26 € au total (le département a aussi fait évoluer ses taux en 2011).

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS								
Département : 010 AIN								
Commune : 01010 A DROM								
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Taux 2009	12,65 %	%	%	7,23 %	2,12 %	132 %	8,84 %	
Taux 2010	12,84 %	%	%	7,32 %	2,12 %	141 %	8,98 %	
Adresse	5108 LE VILLAGE							
Base	1891			1891		1891	170	594
Cotisation	243			243		3	170	
Propriétés bâties								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2009	236			135	40	2	165	
Cotisations 2010	243			138	40	3	170	
Variation en %	+2,97 %	%	%	+2,22 %	0 %	+50,00 %	+3,03 %	
Propriétés non bâties								
Taux 2009	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2010	%	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations 2009								
Cotisations 2010								
Variation en %	%	%	%	%	%	%	%	%
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties				Base du forfait forestier ⑥	Majoration base terr. constr. ⑦	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale ①							48	
Dégrèvement "Habitation principale" ②								
Dégrèvement JA "Etat" ③								
Dégrèvements JA "collectivités" ③								
Montant de votre impôt								642

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS								
Département : 010 AIN								
Commune : 01010 A DROM								
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations	
Taux 2010	12,84%	%	%	10,60%	0,141%	8,98%		
Taux 2011	13,35%	%	%	10,90%	0,131%	8,83%		
Adresse	5108 LE VILLAGE							
Base	1928			1928	1928	1928		
Cotisation	257			210	3	170	640	
Propriétés bâties								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2010	243				3	170		
Cotisations 2011	257			210	3	170		
Variation en %	+5,76 %	%	%	%	0 %	0 %		
Propriétés non bâties								
Taux 2010	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2011	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations 2010								
Cotisations 2011								
Variation en %	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties				Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « Etat »						X		
Base « Collectivité »								
À compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue aux parts départementale et régionale.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ④		28	
					Dégrèvement « Habitation principale » ⑦			
					Dégrèvement JA « Etat » ⑦			
					Dégrèvement JA « Collectivités » ⑦			
Montant de votre impôt :								668

Quant à l'intercommunalité (la Communauté de Communes de Treffort en Revermont), son revenu n'a quasiment pas bougé : le revenu de la taxe d'habitation est venu (entre autres) en compensation de la disparition de la taxe professionnelle dont elle était bénéficiaire.

Pour la taxe ordures ménagères, la maîtrise des tonnages confiés l'année précédente a permis de baisser le taux pour compenser l'évolution des bases et arriver aussi à un montant identique (170 € dans notre exemple), malgré une augmentation des coûts (voir *Le Petit Dromadaire* N° 126, Avril 2011).

Solidarité

Dans le cadre de La Semaine de

la solidarité internationale
www.lasemaine.org

Du 12 au 20 novembre 2011 - 14^e édition

, le collectif du Revermont propose une soirée « ciné-rencontre » sur le thème **produire pour se nourrir ici et là-bas.**



vendredi 25 novembre à la mairie de Treffort

19 H 00 : apéritif dînatoire ; expo

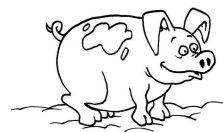
20 h 30 : film

Au Mali, des paysans veillent au grain

suivi d'un débat



Collectif de l'homme Debout



Patrimoine et gastronomie

L'association *Patrimoine* proposera son traditionnel saucisson à l'ancienne le **samedi 26 novembre**.

Vente à partir de 09 H 30 à la salle des fêtes.



Cinéma



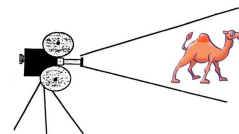
Le **lundi 28 novembre à 20 H 15** : *Charry Potter et les reliques de la mort*, film américain et britannique de David Yates, avec Daniel Radcliffe, Ruper Grint, Emma Watson, sorti le 13 juillet 2011 ; durée 2 H 10.

Dans la 2^{ème} partie de cet épisode final, le combat entre les puissances du bien et du mal de l'univers des sorciers se transforme en guerre sans merci. Les enjeux n'ont jamais été si considérables et personne n'est en sécurité.

Mais c'est Harry Potter qui peut être appelé pour l'ultime sacrifice alors que se rapproche l'ultime épreuve de force avec Voldemort.

Entrée : 3 € (moins de 12 ans : 1,5 €)

Prochaine séance, lundi 19 décembre : *Les contes de la nuit*



Conférence Petite enfance

Multi-accueil



Le relais *caRAMel* et le multi-accueil *Pom'Cannelle* proposent une soirée **débat** sur le thème

Rivalités et jalousies entre enfants, dans la fratrie

Mardi 29 novembre à 20 H 15 au centre de loisirs de Treffort



Soirée animée par Martine BRUCHON, psychologue clinicienne, spécialiste de la petite enfance



ouvert à tout public

entrée gratuite

